

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE ERBAJOLO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 19 février 2026 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de : Madame Julie Blanche Marie METON, veuve de Monsieur José Roger DEMARCO, demeurant à SAINT MANDRIER SUR MER (Var) 13 avenue Marc Baron, née à ERBAJOLO (Haute-Corse) le 30 juin 1937 ; Madame Anne-Marie ALESSANDRI demeurant à LA SEYNE SUR MER (Var) L'Orée des Pins - bâtiment B1, 315 Avenue Saint Georges, née à ORAN (ALGÉRIE) le 17 décembre 1959 ; Monsieur Pierre Jean Louis ALESSANDRI, demeurant à LA SEYNE SUR MER (Var) Immeuble Le Circé, Avenue Fernand leger, né à BASTIA (Haute-Corse) le 25 juin 1956 ; Madame Magali Antoinette METON, demeurant à SAINT JEAN (Haute-Garonne) Appartement 42, bâtiment H - 46 chemin du Bois de Saget, née à ALBI (Tarn) le 9 juillet 1966 ; Monsieur Marc Laurent METON, demeurant à ERBAJOLO (Haute-Corse), né à ALBI (Tarn) le 28 octobre 1967 ; Madame Rose Marie Geneviève JALRAS, veuve de Monsieur Jules Marius Antoine METON, demeurant à ERBAJOLO (Haute-Corse), née à BLAYE LES MINES (Tarn), le 25 novembre 1940. Désignation : Sur la commune de ERBAJOLO (Haute-Corse): une parcelle de terre cadastrée section A n°429 lieu-dit PIANO AL VALDO pour 25ca.

conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE